



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/3/2 PORTANT DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU DE L'ATC

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Vanina CHIARELLI-LUZI, François SORBA, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Josette MAZZACAMI, Pierre-Jean RUBINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. Hervé VALDRIGHI à M. François SORBA ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI ;
*M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Muriel FAGNI ;
*Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE ;
*Mme Françoise CIANFARANI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Paul-André ACQUAVIVA à M. Attilius CECCALDI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Véronique PIETRI, Serena BATTISTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Guy LANNOY, Carole LECCIA, Ludovic SUSINI, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*Mme le Payeur de Corse,

- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, secrétaire général ;
- *M. Jean-GUILLAUME FILIPPI, responsable ressources humaines ;
- *M. Jean-Louis MORETTI, responsable pôle ingénierie-développement ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *Mme Muriel TOMASI, direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;
- Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;
- Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;
- Vu** l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** la délibération n° ATC/CA/5/2 de l'Agence du Tourisme de la Corse du 11 décembre 2018 portant modification du règlement intérieur de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Sur rapport de sa Présidente Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

M. Christian COSTA est élu au bureau de l'Agence du Tourisme de la Corse, en remplacement de M. Toussaint COEROLI.

ARTICLE 2 :

Le Bureau de l'ATC, présidé de droit par la Présidente de l'ATC est donc composé comme suit :

Pour le collège des élus de l'Assemblée de Corse :

- * M. Hervé VALDRIGHI ;
- * M. Ghjuvan'Santu LE MAO ;
- * Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
- * Mme Christelle COMBETTE ;
- * Mme Muriel FAGNI ;
- * M. Paul-Joseph CAITUCOLI.

Pour le collège des autres membres :

- * M. ACQUAVIVA Paul-André ;
- * M. Christian COSTA ;
- * M. CHAUDRON Benoît ;
- * M. CASCIO Eric.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 25 septembre 2024